



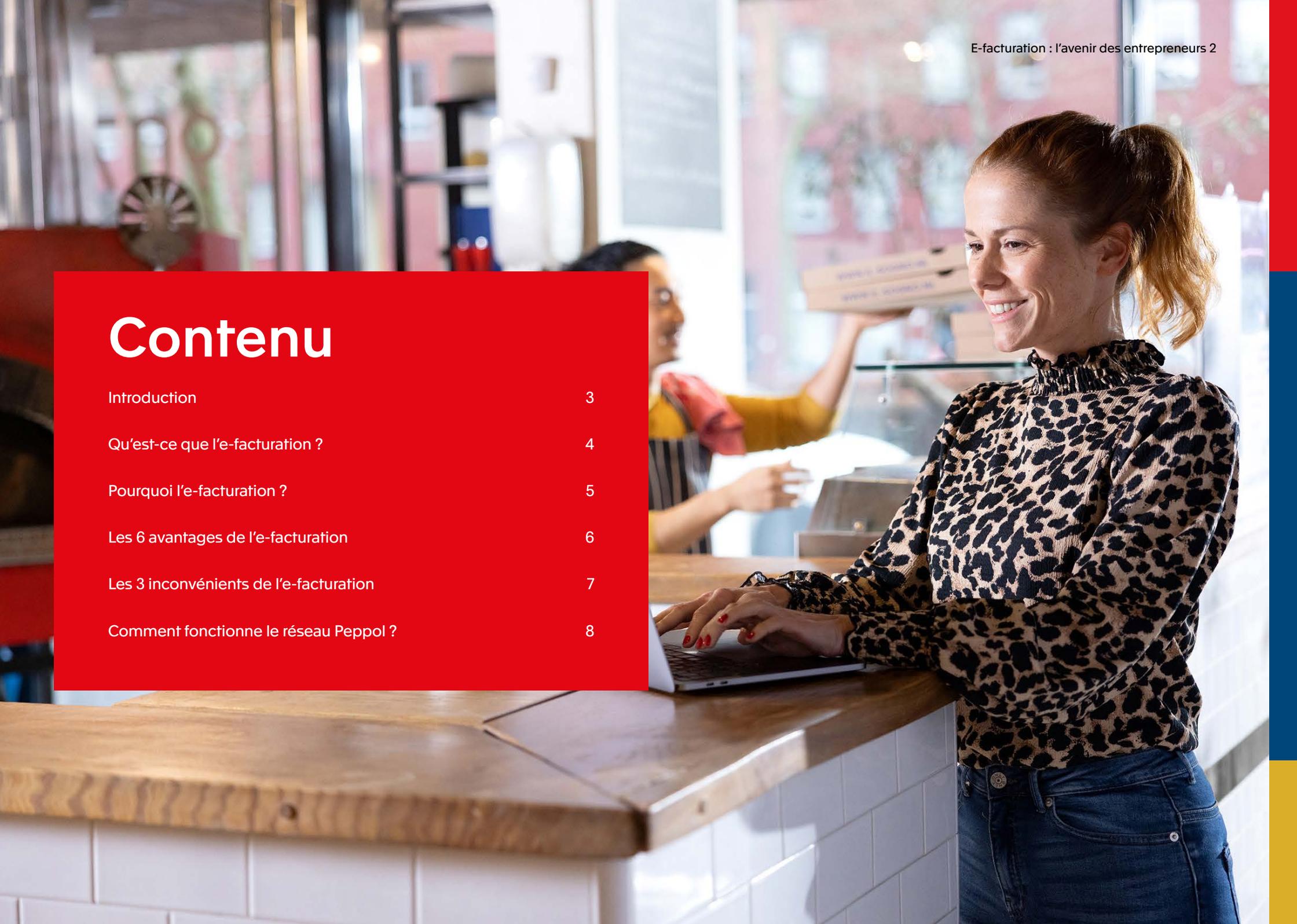
Livre blanc

E-facturation : l'avenir des entrepreneurs

=exact

Contenu

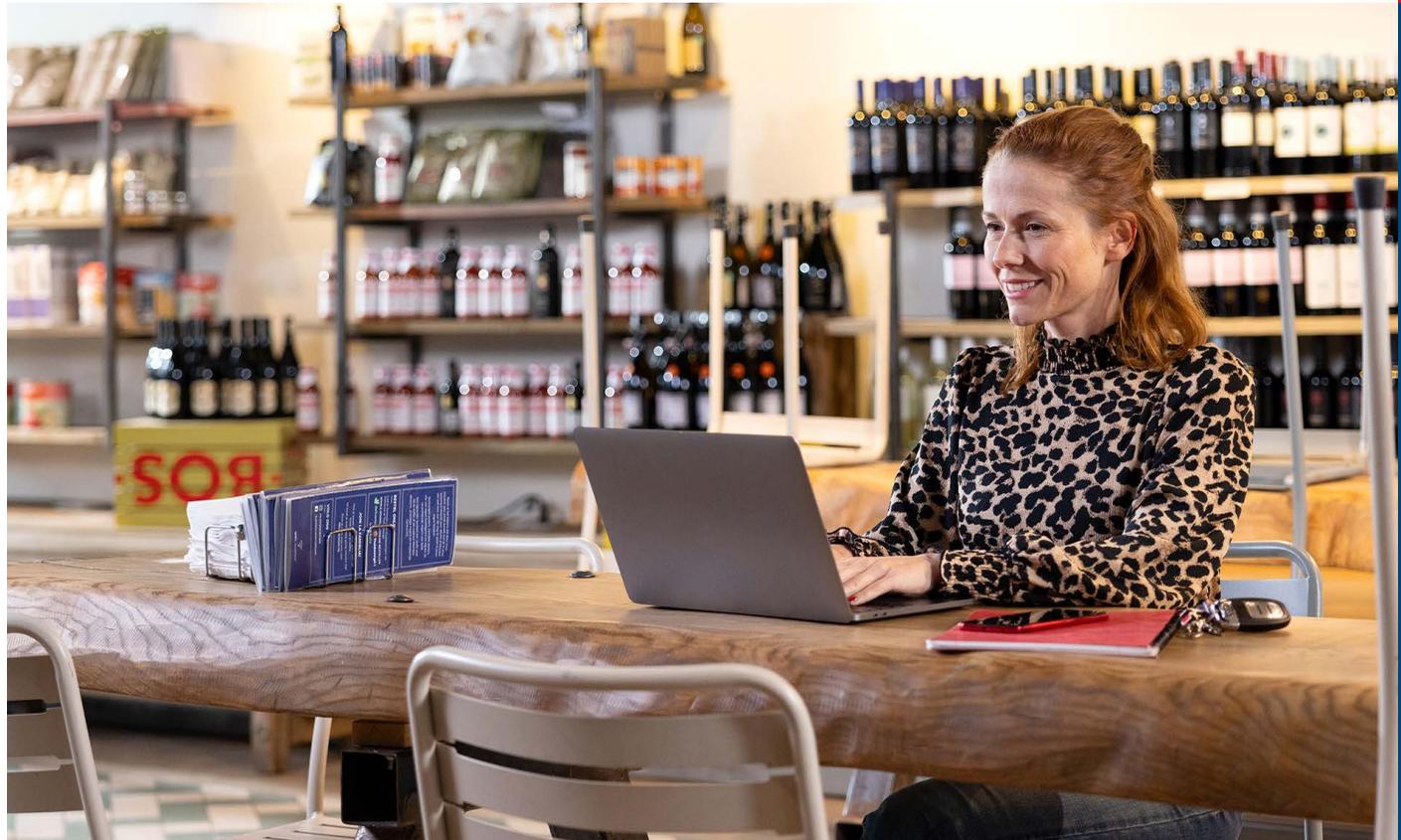
| | |
|--|---|
| Introduction | 3 |
| Qu'est-ce que l'e-facturation ? | 4 |
| Pourquoi l'e-facturation ? | 5 |
| Les 6 avantages de l'e-facturation | 6 |
| Les 3 inconvénients de l'e-facturation | 7 |
| Comment fonctionne le réseau Peppol ? | 8 |



Introduction

Avez-vous déjà entendu parler de l'e-facturation ? Il est temps de vous y intéresser, car à partir du 1er janvier 2026, les e-factures deviendront obligatoires pour les entrepreneurs B2B. Depuis le 1er mars 2024, il s'agit même déjà d'une obligation pour tous les marchés publics de plus de 3 000 euros. Commencez dès à présent à vous y préparer.

Dans ce livre blanc, nous vous expliquons tous les aspects de l'e-facturation, y compris les avantages qu'elle peut offrir à votre entreprise et les éventuels défis à prendre en compte.



Qu'est-ce que l'e-facturation ?

Une e-facture est une facture numérique que vous envoyez à votre client via le réseau sécurisé de Peppol. L'e-facturation est avantageuse dans la mesure où elle est plus rapide, plus sûre et plus simple que l'envoi de factures sur papier ou de fichiers PDF par courriel.



Conseil de lecture
[Pdf ou facture électronique](#)

Quelle est la différence entre une e-facture et une facture en PDF ?

Les factures en PDF ont (généralement) une mise en page soignée, sont clairement lisibles et contiennent toutes les informations dont vous avez besoin, comme les coordonnées de l'entreprise, les produits ou les services qui ont été fournis et la date de la facture.

En revanche, une e-facture n'est pas lisible (du moins par un être humain). Il s'agit d'un document électronique structuré conçu pour être lu par un logiciel comptable, comme Exact Online. Une e-facture est établie sous la forme d'un fichier XML transmis de machine à machine via le réseau sécurisé de Peppol. Parmi les exemples de formats structurés de documents numériques, citons UBL (Universal Business Language) ou XML (eXtensible Markup Language).



Pourquoi l'e-facturation ?

L'e-facturation présente de nombreux avantages ! Nous y reviendrons en détail plus avant dans ce livre blanc. Mais outre de ces avantages, l'e-facturation va également jouer un rôle de plus en plus important au sein de l'UE. À partir de 2028, la facturation électronique sera obligatoire dans l'ensemble des pays de l'UE. La nouvelle directive européenne VIDA (directive sur la TVA à l'ère du numérique) vise à faciliter la déclaration de TVA tout en réduisant la fraude à la TVA et, de ce fait, l'écart entre les revenus attendus et les revenus réels.



Conseil de lecture
[Factures et fables](#)
[Facturation électronique](#)

La Belgique comme pionnière

Le gouvernement flamand et les autorités fédérales sont avant-gardistes dans la mise en œuvre de l'e-facturation. Depuis 2017, il est obligatoire pour tous les fournisseurs d'envoyer des factures électroniques. Depuis 2024, l'obligation a été généralisée à tout le pays. Cela a valu à la Belgique la mention « Meilleures pratiques » décernée par la Commission européenne.

Pour qui l'e-facturation est-elle obligatoire ?

Pour les B2G, à partir du 1er mars 2024

Depuis le 1er mars 2024, toutes les entreprises qui desservent des administrations publiques ou des organisations qui relèvent de la loi sur les marchés publics (B2G) sont tenues d'utiliser l'e-facturation pour les factures au-delà de 3 000 euros. Cette disposition s'applique à tous les niveaux de gouvernement, du fédéral au local, et à tout secteur – y compris l'enseignement, les soins de santé, la culture et les services publics.

Pour les B2B, à partir du 1er janvier 2026

Toutes les PME et tous les indépendants qui envoient des factures aux entreprises (B2B) auront l'obligation de travailler de cette manière à partir du 1er janvier 2026.

Pour les B2C, cette mesure n'est provisoirement pas d'application

L'obligation d'e-facturation ne s'applique pas aux entreprises qui vendent des produits ou des services aux particuliers (B2C). Vous gérez un magasin, un café ou un petit commerce ? Dans ce cas, pas grand-chose ne change pour l'instant.



Conseil de lecture
[Pourquoi commencer par la facturation électronique ?](#)

Les 6 avantages de l'e-facturation

L'e-facturation offre de nombreux avantages par rapport à la facturation papier ou numérique. Elle est plus rapide, plus efficace, moins chère, plus fiable et plus sûre, car elle réduit le risque d'erreur humaine. En Belgique, 1 milliard de factures sont envoyées et reçues chaque année. L'automatisation de ce volume énorme de factures permet d'économiser beaucoup de temps, d'argent et de papier. Donc moins de travail manuel, plus avantageux pour votre portefeuille et mieux pour la planète !

1. La facture arrive toujours

Avec une e-facture, vous avez la certitude que votre facture arrive à la bonne personne ou au bon service. En effet, vous recevrez automatiquement une confirmation (message de retour) lorsque la facture aura été reçue. Une notification vous sera également envoyée lorsque la facture aura été traitée et sera prête à être payée.

2. Le processus de paiement s'en trouve accéléré

Comme le destinataire peut lire et traiter directement la facture, celui-ci peut également procéder plus rapidement au paiement. Une situation gagnant-gagnant pour les deux parties. Vous pouvez ainsi gérer plus facilement vos débiteurs et vous devez moins téléphoner ou envoyer de courriels pour réclamer le paiement.

3. Réduction des coûts

L'e-facturation change la donne ! Elle peut réduire les coûts par facture de pas moins de 9 €. Imaginez : des entreprises et des pouvoirs publics qui, globalement, économisent chaque année un montant impressionnant de 1,8 milliard € en charges administratives. Et ce n'est que le début. Le paiement plus rapide des factures permet de réaliser des économies supplémentaires. C'est ainsi que les autorités flamandes ont déjà réussi à réduire considérablement les frais liés aux factures payées en retard. Il est clair que l'e-facturation est non seulement une approche intelligente, mais aussi

financièrement avantageuse !

4. Limitation du travail manuel

L'envoi d'une e-facture simplifie considérablement le processus pour vos clients. Ceux-ci doivent effectuer moins d'opérations manuelles, car le système comptable lit automatiquement la facture.

5. Toutes les factures sont dans le système

Il n'est plus nécessaire de conserver, d'imprimer ou d'archiver des factures. Les factures sont toujours faciles à retrouver (et à contrôler) dans le système comptable.

6. Sécurité et fiabilité via Peppol

Un autre avantage majeur de l'e-facturation est qu'elle améliore la sécurité et la fiabilité de votre processus de facturation. Vous envoyez vos factures via le réseau sécurisé de Peppol, auquel seules les parties autorisées ont accès. Vous éviterez ainsi la fraude, l'hameçonnage ou les courriers indésirables.

Les 3 inconvénients de l'e-facturation

Toute médaille a évidemment son revers, même pour l'e-facturation. Certes, la situation est différente dans chaque entreprise. Quels peuvent être les inconvénients de l'e-facturation ?

1. L'envoi d'e-factures n'est possible que si votre client est prêt

Avant d'envoyer vos factures électroniques, il est important de vérifier si votre client est également connecté au réseau Peppol. Il n'est possible de profiter des avantages de Peppol que si chacun-e y est connecté !

2. Tous les logiciels ne prennent pas en charge l'envoi d'e-factures

Parfois, vous devez acheter un nouveau logiciel pour pouvoir envoyer et recevoir des e-factures. Certains logiciels comptables sont liés à Peppol, ce qui permet d'envoyer et de recevoir des factures.

Avec Exact Online, vous avez la possibilité d'envoyer des e-factures. Vous souhaitez automatiser l'ensemble du processus de facturation entrante, de la facture à la comptabilisation complète ? Dans ce cas, No hands Accounting, combiné à Exact Online, est la solution idéale !

3. Réticences face au paiement des e-factures

Vous vous inquiétez du délai de paiement de vos e-factures ? Vous n'êtes pas certainement le seul. De nombreuses PME et indépendants reportent l'introduction de l'e-facturation pour cette raison, au-delà des craintes évoquées plus haut. Néanmoins, il est judicieux de s'y préparer dès aujourd'hui et de s'informer sur des aspects tels que les délais de paiement. Faites un premier pas en sélectionnant le logiciel de facturation qui convient à l'envoi d'e-factures et qui s'adapte au mieux à vos besoins. Essayez Exact Online gratuitement durant 30 jours.



Comment fonctionne le réseau Peppol ?

Nous l'avons déjà évoqué ci-dessus : Peppol. Comment fonctionne-t-il ? Lorsque votre logiciel comptable est lié à Peppol, il vous est possible d'envoyer facilement des e-factures via le réseau sécurisé de Peppol. Peppol est un réseau européen d'échange électronique de documents, notamment des factures, des commandes et des offres. Peppol vous permet de communiquer facilement et en toute sécurité avec les clients et les fournisseurs, quel que soit le système comptable qu'ils utilisent.

Dès que vous envoyez une e-facture, le système vérifie directement si le destinataire est connecté au réseau Peppol. C'est le cas ? Dès lors, le système envoie directement l'e-facture.

Avec Exact Online, vous êtes prêt pour 2026 (voire plus rapidement !)

Vous savez désormais tout ce qu'il faut savoir sur l'e-facturation et pourquoi il est judicieux de la déployer dès aujourd'hui. Vous souhaitez à votre tour profiter de tous les avantages de l'e-facturation ? L'envoi d'e-factures fait partie des solutions Exact par défaut.

[Testez Exact Online Comptabilité](#) gratuitement pendant 30 jours.





Koningin Astridlaan 166
1780 Wemmel
Belgique

Tél.: +32 2 711 15 11
Courriel: info@exact.be
Site web: www.exact.be/fr

© Exact Group B.V., 2024. Tous droits réservés. Toutes les marques et les dénominations commerciales citées appartiennent à leurs propriétaires respectifs.
AANB_24020

À propos d'Exact

Exact développe des logiciels cloud pour les petites et moyennes entreprises ainsi que leurs experts-comptables. Les produits automatisent les processus d'entreprise, notamment dans la finance et les RH. Mais Exact propose aussi des solutions ERP spécifiques pour le commerce, la production, les projets et la construction. Nos clients gagnent non seulement du temps, mais bénéficient également d'une vue d'ensemble de leurs activités. Cela leur permet de travailler efficacement, de prendre des décisions éclairées et de poursuivre leur croissance. Plus de 675 000 entreprises, principalement aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne, font confiance aux logiciels d'Exact.

Exact a été fondée en 1984 à Delft, où nous avons toujours notre siège principal. Nous sommes plus de 2 000 professionnels ambitieux qui se consacrent chaque jour à l'innovation. La responsabilité sociale des entreprises, dans le respect de chacun, de l'environnement et de la société, occupe ici une place centrale. En savoir plus : www.exact.com/befr

Exact. Logiciel de gestion Cloud.